

PLAN ÉCONOMIQUE
DU QUÉBEC

Mars 2018

Éducation

BUDGET 2018-2019

**Un plan
pour la réussite**

Québec 



NOTE

La forme masculine utilisée dans le texte désigne aussi bien les femmes que les hommes. Elle n'est utilisée que pour alléger le texte.

Budget 2018-2019

Éducation : un plan pour la réussite

Dépôt légal – 27 mars 2018

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-550-80876-3 (Imprimé)

ISBN 978-2-550-80877-0 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2018

TABLE DES MATIÈRES

Faits saillants	1
1. Financement de l'éducation : un engagement atteint	5
2. Des investissements pour la réussite éducative	7
2.1 Des investissements additionnels de près de 900 M\$ en 2018-2019.....	9
2.2 Les investissements en infrastructures en éducation et en enseignement supérieur	17
3. Une réforme du régime de la taxe scolaire.....	23
ANNEXE 1 : Financement des mesures	27
ANNEXE 2 : Cadre financier pour l'Éducation et l'Enseignement supérieur	29
ANNEXE 3 : Dépenses consolidées du portefeuille Éducation et Enseignement supérieur.....	31

Liste des graphiques

GRAPHIQUE 1	Dépenses de programmes – Éducation et Enseignement supérieur	1
GRAPHIQUE 2	Évolution des dépenses en éducation et en enseignement supérieur depuis 2013-2014.....	3
GRAPHIQUE 3	Plan québécois des infrastructures 2018-2028 pour l'éducation et l'enseignement supérieur par type d'investissement.....	17

Liste des tableaux

TABLEAU 1	Dépenses de programmes – Éducation et Enseignement supérieur	5
TABLEAU 2	Investissements additionnels annoncés dans les plans économiques de mars 2016 à mars 2018 – Éducation et Enseignement supérieur	7
TABLEAU 3	Détail des investissements additionnels annoncés dans les plans économiques de mars 2016 à mars 2018 – Éducation et Enseignement supérieur	9
TABLEAU 4	Ressources additionnelles pour accompagner les élèves et les étudiants	10
TABLEAU 5	Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur.....	12
TABLEAU 6	Investissements additionnels pour moderniser le financement des établissements d'enseignement supérieur.....	14
TABLEAU 7	Investissements pour soutenir les futurs enseignants	16
TABLEAU 8	Impact de la réforme du régime de la taxe scolaire pour les commissions scolaires – 2018-2019	24
TABLEAU 9	Dépenses ⁽¹⁾ des commissions scolaires et des cégeps	25
TABLEAU 10	Impact financier des investissements additionnels en éducation et en enseignement supérieur de mars 2018.....	27
TABLEAU 11	Dépenses de programmes – Éducation et Enseignement supérieur	29
TABLEAU 12	Détail des investissements annoncés dans les plans économiques de mars 2016 à mars 2018 pour l'Éducation et l'Enseignement supérieur	30
TABLEAU 13	Dépenses consolidées du portefeuille Éducation et Enseignement supérieur	31

FAITS SAILLANTS

Le gouvernement a fait de l'éducation une priorité.

L'amélioration de la situation financière du Québec et l'accélération de la croissance économique observées au cours des dernières années ont permis de partager le fruit de la croissance et d'annoncer de nouvelles initiatives pour favoriser la réussite éducative, notamment au moyen d'un meilleur accompagnement des élèves et des étudiants.

❑ Le financement de l'éducation : un engagement atteint

Le gouvernement s'est engagé à ce que la croissance des dépenses en éducation atteigne 3,5 % par année.

Le Plan économique du Québec de mars 2018 confirme l'atteinte de cet objectif.

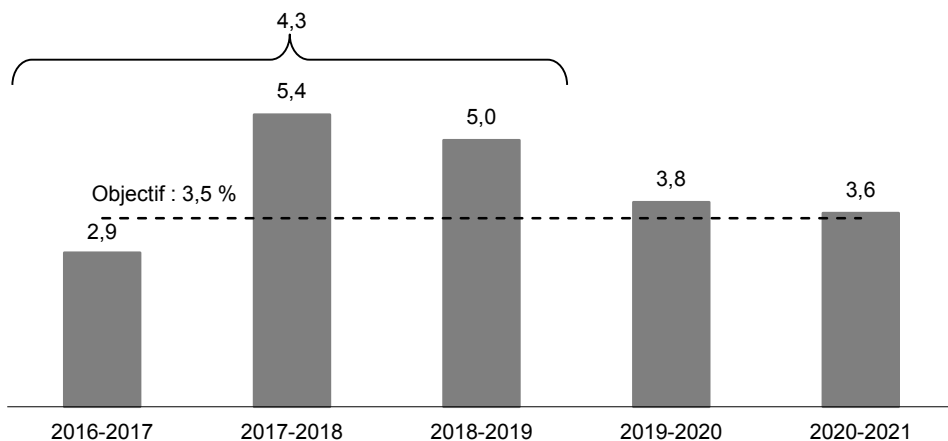
En 2018-2019, la croissance des dépenses de programmes pour l'éducation s'établit à 5,0 %.

En outre, de 2016-2017 à 2018-2019, la croissance des dépenses pour l'éducation aura été de 4,3 %, soit 0,8 point de pourcentage de plus par rapport à l'objectif fixé initialement.

L'objectif de croissance sera maintenu à 3,5 % pour les années à venir.

GRAPHIQUE 1

Dépenses de programmes – Éducation et Enseignement supérieur (en pourcentage)



Note : Il s'agit des dépenses de programmes en éducation et en enseignement supérieur avant l'impact de la réforme du régime de la taxe scolaire.

❑ **Des investissements additionnels de près de 900 M\$ pour la réussite éducative**

Pour l'année 2018-2019, la croissance des dépenses de programmes en éducation s'établit à 5,0 %. Les dépenses atteignent 18,9 milliards de dollars.

— Ce montant comprend des investissements additionnels réalisés depuis 2016, qui totalisent 897 millions de dollars.

■ **Des ressources additionnelles pour accompagner les élèves et les étudiants**

Des investissements importants ont été consacrés à l'augmentation du nombre de personnes accompagnant les élèves et les étudiants vers la réussite.

— En septembre 2018, 3 100 professionnels additionnels accompagneront les élèves du primaire et du secondaire dans leur cheminement scolaire. Ils seront ainsi 7 700 de plus d'ici quatre ans, soit :

— 7 200 ressources additionnelles pour les services directs aux élèves,

— 500 professionnels additionnels tels que des orthophonistes et des orthopédagogues.

— À l'enseignement supérieur, les collèges et les universités auront embauché 1 000 ressources additionnelles, à compter de septembre 2018, pour assurer la formation et le soutien des étudiants. D'ici quatre ans, ce seront 2 500 personnes qui auront été embauchées.

— Au total, le système d'éducation comprendra 10 200 ressources professionnelles de plus.

❑ **Un plan d'action numérique pour développer les compétences des jeunes et des adultes**

Par ailleurs, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit des investissements additionnels pour intensifier la transformation numérique du système éducatif.

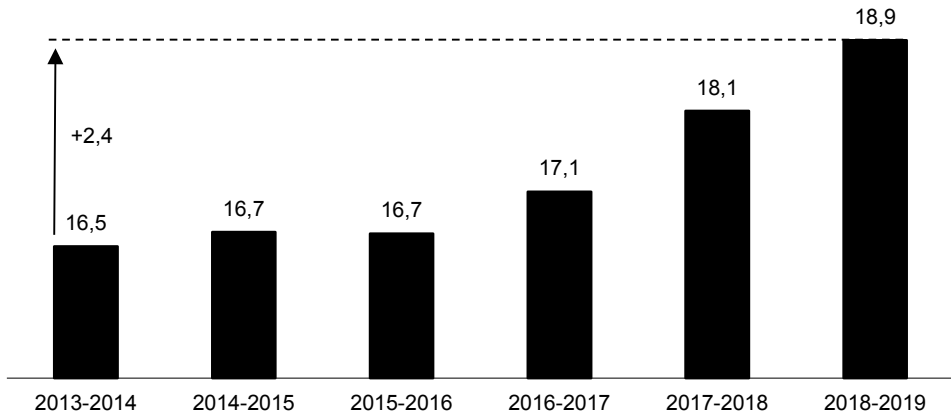
— Ces investissements permettront une intégration efficace et une exploitation optimale du numérique au service de la réussite des élèves et des étudiants.

❑ Une hausse importante des dépenses depuis 2013-2014

Depuis 2013-2014, les dépenses de programmes pour l'éducation et l'enseignement supérieur ont été relevées de 2,4 milliards de dollars, pour atteindre 18,9 milliards de dollars en 2018-2019.

GRAPHIQUE 2

Évolution des dépenses en éducation et en enseignement supérieur depuis 2013-2014 (en milliards de dollars)



Note : Les dépenses de programmes en éducation et en enseignement supérieur excluent l'impact de la réforme du régime de la taxe scolaire.

❑ Des infrastructures de qualité

Dans le but d'offrir des services d'éducation et d'enseignement supérieur modernes, efficaces et de qualité, le Plan québécois des infrastructures (PQI) 2018-2028 prévoit des investissements de 16,2 milliards de dollars, dont :

- près de 9,5 milliards de dollars à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire;
- 6,7 milliards de dollars à l'enseignement supérieur.

Ces investissements permettront d'accueillir de nouveaux élèves et étudiants ainsi que de poursuivre les efforts entrepris pour rénover et améliorer les établissements d'enseignement partout au Québec.

1. FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION : UN ENGAGEMENT ATTEINT

Le gouvernement s'est engagé à ce que la croissance des dépenses en éducation et en enseignement supérieur atteigne 3,5 % par année.

Le Plan économique du Québec de mars 2018 confirme l'atteinte de cet objectif.

— En 2018-2019, les dépenses de programmes en éducation et en enseignement supérieur totalisent 18,9 milliards de dollars, soit une croissance de 5,0 % par rapport à l'année précédente.

La progression du financement de l'éducation et de l'enseignement supérieur est conforme à l'engagement pris en 2014.

— De 2016-2017 à 2018-2019, la croissance des dépenses de programmes en éducation et en enseignement supérieur atteint 4,3 % en moyenne par année, soit 0,8 point de pourcentage de plus que l'objectif initialement fixé.

En 2019-2020, les dépenses de programmes atteindront 19,6 milliards de dollars, soit une croissance de 3,8 %. En 2020-2021, elles seront de 20,3 milliards de dollars, soit une croissance de 3,6 %.

TABLEAU 1

Dépenses de programmes – Éducation et Enseignement supérieur (en millions de dollars)

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Éducation et Enseignement supérieur	17 139	18 069	18 881	19 595	20 300
<i>Variation en %</i>	2,9	5,4	5,0 ⁽¹⁾	3,8	3,6

Note : Les dépenses de programmes en éducation et en enseignement supérieur excluent l'impact de la réforme du régime de la taxe scolaire.

(1) Afin d'évaluer la croissance de 2018-2019 en fonction des niveaux de dépenses établis sur une base comparable, les pourcentages de variation de cette année ont été calculés en excluant des dépenses en 2017-2018 les transferts provenant de la provision pour la francisation attribués au portefeuille Éducation et Enseignement supérieur (79 M\$).

La priorité : les services directs à la population

Au Québec, le secteur de l'éducation et de l'enseignement supérieur représente le deuxième portefeuille en importance dans le budget de l'État.

- Avec des dépenses consolidées de 23,3 milliards de dollars en 2018-2019, les dépenses pour l'éducation et l'enseignement supérieur représentent près de 25 % des dépenses de missions.

Les dépenses en éducation et en enseignement supérieur sont constituées principalement :

- des dépenses de programmes;
- des dépenses des réseaux, soit celles des commissions scolaires, des cégeps et des universités.

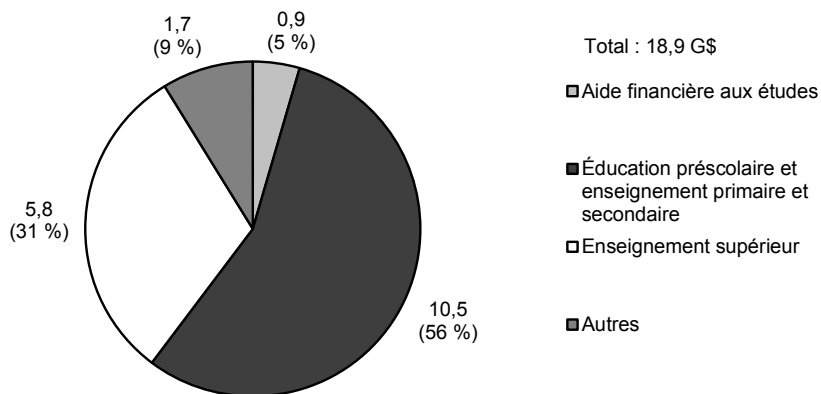
Dépenses de programmes

En 2018-2019, les dépenses de programmes en éducation et en enseignement supérieur totalisent 18,9 milliards de dollars. De ce montant :

- 10,5 milliards de dollars sont affectés à des services en éducation préscolaire et en enseignement primaire et secondaire, qui représentent 56 % des dépenses;
- 5,8 milliards de dollars servent à financer les services en enseignement supérieur, qui représentent 31 % des dépenses;
- 0,9 milliard de dollars sont alloués à l'aide financière aux études, soit une part de 5 %.

Les dépenses en éducation et en enseignement supérieur par programme – 2018-2019

(en milliards de dollars)



Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

2. DES INVESTISSEMENTS POUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Le gouvernement a fait de l'éducation une priorité.

Des investissements importants ont été réalisés au cours des trois dernières années, notamment afin de favoriser la réussite, et ce, à tous les niveaux d'enseignement.

Dans le cadre des plans économiques du Québec de mars 2016 à mars 2018, le financement de l'éducation et de l'enseignement supérieur a été relevé au total de 897 millions de dollars pour l'année 2018-2019.

- En mars 2016, des investissements additionnels de 168 millions de dollars ont été annoncés.
- En mars 2017, les initiatives additionnelles ont totalisé 495 millions de dollars.
- Le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit 234 millions de dollars additionnels pour la réussite éducative et la mise en œuvre d'un plan d'action numérique, notamment.

Sur deux ans, soit 2017-2018 et 2018-2019, les investissements additionnels pour améliorer la réussite éducative auront atteint 1,4 milliard de dollars.

TABLEAU 2

Investissements additionnels annoncés dans les plans économiques de mars 2016 à mars 2018 – Éducation et Enseignement supérieur (en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	Total
Plans économiques du Québec			
– Mars 2016	168	168	336
– Mars 2017	313	495	808
– Mars 2018	39	234	273
TOTAL	520	897	1 417

Les investissements additionnels prévus dans le Plan économique du Québec de mars 2018

Le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit des investissements additionnels en éducation et en enseignement supérieur de 234 millions de dollars en 2018-2019 et de 287 millions de dollars en 2019-2020.

- De ces investissements, des montants de 40 millions de dollars en éducation et 20 millions de dollars en enseignement supérieur à compter de 2018-2019 ont été annoncés dans le cadre de la mise à jour de novembre 2017 du Plan économique du Québec.

Les investissements additionnels seront alloués à des services directs aux élèves et aux étudiants afin de favoriser la réussite éducative, notamment :

- 55 millions de dollars en 2018-2019 et 75 millions de dollars à compter de 2019-2020 pour mettre en place un plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur visant à intensifier la transformation numérique au sein du système éducatif québécois;
- 55 millions de dollars en 2018-2019 et 70 millions de dollars en 2019-2020 pour moderniser le financement des établissements d'enseignement supérieur et l'adapter à la réalité socioéconomique d'aujourd'hui;
- 30 millions de dollars à compter de 2018-2019 pour accompagner les parents, les élèves, les jeunes et les adultes vers la réussite éducative.

Investissements additionnels en éducation et en enseignement supérieur de mars 2018 (en millions de dollars)

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023
Éducation						
- Ajouter des ressources professionnelles pour un accompagnement des élèves ⁽¹⁾	12	40	40	40	40	40
- Réussite éducative	—	30	30	30	30	30
- Plan d'action numérique	—	40	55	55	55	55
- 4 ^e stage des futurs enseignants	—	15	15	15	15	15
- Formation de la main-d'œuvre	—	5	7	7	7	7
- Favoriser l'activité physique en milieu de travail	—	3	15	15	15	15
Sous-total	12	133	162	162	162	162
Enseignement supérieur						
- Améliorer le soutien, la réussite et l'intégration des étudiants ⁽¹⁾	7	20	20	20	20	20
- Moderniser le financement des établissements d'enseignement supérieur	—	55	70	95	145	180
- Plan d'action numérique	—	15	20	20	20	20
- Formation de la main-d'œuvre	—	11	14	14	14	14
- Plan d'affaires de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	—	1	1	1	1	1
- Centres collégiaux de transfert de technologie	20	—	—	—	—	—
Sous-total	27	101	125	150	200	235
TOTAL	39	234	287	312	362	397

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Ces mesures ont été annoncées dans le cadre de la mise à jour de novembre 2017 du Plan économique du Québec.

2.1 Des investissements additionnels de près de 900 M\$ en 2018-2019

Depuis mars 2016, les nouveaux investissements en éducation totalisent 897 millions de dollars en 2018-2019. Ils prévoient notamment :

- 483 millions de dollars pour la réussite éducative afin d'embaucher davantage de ressources pour mieux accompagner les élèves et les étudiants dans leur cheminement;
- 55 millions de dollars pour la mise en œuvre du plan d'action numérique afin d'assurer une intégration efficace et une exploitation optimale des technologies numériques, au service de la réussite des élèves et des étudiants;
- 153 millions de dollars pour moderniser le financement des établissements d'enseignement supérieur;
- 80 millions de dollars pour favoriser l'égalité des chances par la bonification de l'aide financière aux études.

TABLEAU 3

Détail des investissements additionnels annoncés dans les plans économiques de mars 2016 à mars 2018 – Éducation et Enseignement supérieur (en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019
Réussite éducative		
– Accompagner et soutenir dans la réussite	119	190
– Agir tôt et au bon endroit	101	102
– Donner aux élèves et aux étudiants le goût de réussir	40	40
– Stratégie 0-8 ans	12	40
– Autres mesures	64	111
Sous-total	336	483
– Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur	—	55
– Moderniser le financement des établissements d'enseignement supérieur	41	153
– Aide financière aux études	43	80
– 4 ^e stage des futurs enseignants	—	15
– Favoriser l'activité physique en milieu de travail	—	3
– Centres collégiaux de transfert de technologie	20	—
– Autres initiatives	79	108
TOTAL	520	897

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

☐ La réussite éducative

La Politique de la réussite éducative, lancée en 2017, introduit une nouvelle approche de la réussite au Québec.

- Elle vise une réussite éducative qui va au-delà de l'obtention du diplôme en recherchant l'atteinte du plein potentiel de l'élève et de l'étudiant.
- Elle énonce le fait que la réussite débute dès le plus jeune âge des enfants et qu'elle se poursuit tout au long de la vie.
- Elle s'appuie sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la société comme ingrédient essentiel à la réussite de tous les enfants.

■ Plus de ressources pour accompagner les élèves et les étudiants

Des investissements de près de 500 millions de dollars en 2018-2019 ont été annoncés pour accompagner les élèves et les étudiants tout au long de leur cheminement éducatif.

- En septembre 2018, 2 600 personnes additionnelles en services directs aux élèves accompagneront ces derniers dans leur cheminement scolaire. D'ici quatre ans, ce seront 7 200 personnes qui auront été embauchées.
- L'ajout de 500 professionnels, tels des orthophonistes et des orthopédagogues, est prévu pour les élèves du primaire.
- Les collèges et les universités auront embauché 1 000 ressources additionnelles, à compter de septembre 2018, pour assurer la formation et le soutien des étudiants. D'ici quatre ans, ce seront 2 500 personnes qui auront été embauchées.

À terme, en 2021-2022, les investissements prévus auront permis l'ajout de 10 200 personnes pour accompagner et soutenir les élèves et les étudiants vers la réussite.

TABLEAU 4

Ressources additionnelles pour accompagner les élèves et les étudiants (en nombre d'employés)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Primaire et secondaire					
– Services directs aux élèves	1 500	2 600	3 950	4 650	7 200
– Personnel de soutien pour les élèves	150	500	500	500	500
Sous-total	1 650	3 100	4 450	5 150	7 700
Services directs en enseignement supérieur	700	1 000	1 500	2 000	2 500
TOTAL	2 350	4 100	5 950	7 150	10 200

Des objectifs ambitieux pour la Politique de la réussite éducative

La Politique de la réussite éducative prévoit l'atteinte d'objectifs d'ici 2030, notamment :

- porter à 90 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification et à 85 % la proportion de ces élèves titulaires d'un premier diplôme (DES et DEP);
- réduire de moitié les écarts de réussite qui persistent entre certains groupes d'élèves;
- augmenter à 80 % la proportion d'enfants qui commencent leur scolarité sans présenter de facteur de vulnérabilité pour leur développement;
- porter à 90 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4^e année du primaire dans le réseau public;
- faire en sorte que tous les bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant.

Jalon important de la Politique de la réussite éducative, la stratégie 0-8 ans sera mise en œuvre d'ici 2022. Pour les enfants d'âge préscolaire et primaire, la stratégie prévoit principalement :

- des classes de maternelle 4 ans à temps plein ouvertes partout au Québec dans des milieux défavorisés, en complémentarité avec les services de garde à l'enfance;
- un dépistage, dans les écoles, des troubles de la vue pour les élèves de l'éducation préscolaire;
- des ressources spécialisées supplémentaires dans les écoles primaires de l'ensemble des régions;
- un accès à plus de livres adaptés à leur niveau de lecture pour favoriser leur apprentissage;
- l'instauration, en milieu défavorisé, des programmes de déjeuners dans les écoles primaires.

Pour les parents de ces élèves, la stratégie prévoit :

- une plateforme numérique d'échange et de partage de contenu éducatif leur permettant de soutenir leur enfant en littératie;
- un accompagnement étroit pour soutenir leur participation à la réussite éducative de leur enfant, principalement ceux issus de l'immigration et de milieux défavorisés.

❑ Le Plan d'action numérique

Le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit :

- un rehaussement du budget de dépenses de 55 millions de dollars en 2018-2019 et de 75 millions de dollars pour les années subséquentes pour le déploiement des différentes mesures découlant du Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur;
- des investissements en infrastructures numériques de 608 millions de dollars d'ici 2027-2028 au Plan québécois des infrastructures 2018-2028.

Le Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur vise une intégration efficace et une exploitation optimale du numérique au service de la réussite des élèves et des étudiants. En particulier, ce plan a pour objectifs :

- de développer les compétences des jeunes et des adultes dans ce domaine;
- d'exploiter les technologies comme vecteur de valeur ajoutée dans les pratiques d'enseignement et d'apprentissage;
- de créer un environnement propice au développement du numérique dans l'ensemble du système éducatif.

En outre, la programmation à des fins pédagogiques sera davantage utilisée.

Le plan prévoit également la création d'un campus virtuel qui permettra aux établissements de mieux adapter leur offre de formation aux attentes des nouvelles générations d'apprenants, dont les profils sont de plus en plus diversifiés.

TABLEAU 5

Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur (en millions de dollars)

	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Investissements dans les services directs aux élèves et aux étudiants						
Éducation	40	55	55	55	55	260
Enseignement supérieur	15	20	20	20	20	95
TOTAL	55	75	75	75	75	355
Investissements dans les infrastructures						
Éducation	69	91	93	84	84	421
Enseignement supérieur	45	35	36	36	36	187
TOTAL	113	125	129	120	120	608

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Intensifier la transformation numérique au sein du système éducatif québécois

Dans le cadre du Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur, près de 1 milliard de dollars seront investis au cours des cinq prochaines années pour donner une nouvelle impulsion au virage numérique du système éducatif québécois. L'objectif est de contribuer activement au développement des compétences numériques des citoyens du Québec :

- par une exploitation optimale du numérique grâce à des pratiques innovantes, la mutualisation des ressources et des services et l'offre de formation à distance adaptée aux besoins;
- par le soutien des apprenants dans leur cheminement éducatif et par la mise en place d'un encadrement adéquat et flexible;
- par une accessibilité fondée sur l'équité et la sécurité.

Ce plan d'action sera un levier fort au service de l'innovation pédagogique et sociale et contribuera à assurer un accès à la technologie égal pour tous, à préparer les élèves québécois et les citoyens de demain à vivre, à se réaliser et à atteindre leur plein potentiel à l'ère du numérique ainsi qu'à propulser le Québec comme leader sur la scène mondiale en matière de technologies éducatives.

Une des mesures phares du plan d'action visera le déploiement, dans l'ensemble des écoles du Québec, d'un ensemble de gestes regroupant de la formation pour le personnel ainsi que l'accès à de l'équipement de pointe, et ce, dès la rentrée scolaire de septembre 2018.

- Tout d'abord, ces gestes prévoient la tenue des journées nationales du numérique qui seront destinées aux professeurs, aux professionnels et au personnel des équipes-écoles. Ces journées ainsi que la formation continue qui en découlera viseront à bien outiller et à accompagner les enseignants ainsi que les professionnels des écoles sur la question du numérique notamment.
- L'acquisition et le déploiement dès la rentrée scolaire de septembre 2018 d'un ensemble numérique dans toutes les écoles du Québec sont également prévus. Ces équipements d'avant-garde favoriseront l'expérimentation, la découverte, la créativité et l'apprentissage, et ce, au bénéfice de tous les élèves.

Le choix se fera par les équipes-écoles, car elles sont à même d'évaluer les besoins de leur clientèle. Enfin, le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et la ministre responsable de l'Enseignement supérieur rendront public prochainement le Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur.

❑ Moderniser le financement des établissements d'enseignement supérieur

La dernière politique québécoise à l'égard des établissements d'enseignement supérieur a été rendue publique il y a une vingtaine d'années. Depuis, le contexte socioéconomique dans lequel évoluent les établissements d'enseignement québécois a grandement changé en raison :

- des changements démographiques, dus au vieillissement de la population et à l'apport de l'immigration;
- de l'essor de parcours scolaires et professionnels atypiques;
- de l'accroissement de l'offre de formation continue et à distance;
- de l'internationalisation des activités d'enseignement et de recherche;
- des attentes accrues d'imputabilité à l'endroit des institutions d'enseignement.

Le Plan économique du Québec prévoit moderniser le financement de l'enseignement supérieur et y consacrer 153 millions de dollars additionnels en 2018-2019.

En 2022-2023, ce financement additionnel atteindra 402 millions de dollars.

TABLEAU 6

Investissements additionnels pour moderniser le financement des établissements d'enseignement supérieur (en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cégeps						
– Mars 2017	12	27	52	77	77	77
– Mars 2018	—	5	10	20	25	30
Sous-total	12	32	62	97	102	107
Universités						
– Mars 2017	29	71	106	145	145	145
– Mars 2018	—	50	60	75	120	150
Sous-total	29	121	166	220	265	295
TOTAL	41	153	228	317	367	402

■ Le financement des établissements collégiaux

Le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit des investissements pour revoir le financement des cégeps, qui sont présents dans toutes les régions du Québec.

Le rehaussement du financement général des cégeps contribuera à améliorer la qualité de la formation, à favoriser la diplomation et la réussite et à bonifier le soutien apporté aux étudiants.

Un montant de 32 millions de dollars est prévu pour 2018-2019, qui atteindra 107 millions de dollars en 2022-2023.

Les Centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) accompagnent les entreprises et les organismes en matière d'innovation, notamment par le soutien technique, le développement des technologies et la formation. Notamment pour permettre aux CCTT de mettre en œuvre une nouvelle approche de formation nommée « trial », le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit 20 millions de dollars.

À cet effet, l'approche de formation « trial », développée par les CCTT, permet d'intégrer les étudiants à la fois au marché du travail et au milieu de la recherche en leur offrant l'opportunité de côtoyer les entreprises clientes des CCTT.

■ Le financement des universités

Le Plan économique du Québec de mars 2018 complète le financement nécessaire à l'actualisation des grandes priorités amorcées depuis maintenant près de deux ans. Cette dernière étape permet entre autres d'adapter les modalités de financement des universités à la réalité socioéconomique d'aujourd'hui et de les arrimer davantage avec les grandes priorités du Québec, notamment :

- favoriser la formation et la réussite des étudiants ainsi que le développement d'une main-d'œuvre qualifiée;
- encourager la recherche, l'innovation et la création dans tous les domaines du savoir.

En outre, la formule de financement des universités sera simplifiée et actualisée selon les coûts de formation d'aujourd'hui.

Les investissements additionnels prévus totalisent 121 millions de dollars en 2018-2019. En 2022-2023, ils totaliseront 295 millions de dollars.

❑ Soutien aux futurs enseignants

Les futurs enseignants jouent un rôle déterminant pour assurer la réussite des jeunes. Pour cette raison, ils suivent une formation étalée sur une période de quatre années, qui exige notamment un minimum de 700 heures de stage.

À la fin de leur parcours, les étudiants en enseignement assument, durant leur stage, les mêmes tâches que le reste du personnel enseignant et doivent contribuer activement aux comités de leur école, aux activités parascolaires et à la vie de l'établissement.

— Ce stage contribue à l'accroissement de l'autonomie, au perfectionnement des compétences professionnelles, à la diversification des expériences et à l'acquisition de compétences générales.

Pour favoriser la réussite du stage final en enseignement, qui est un passage obligatoire pour l'obtention d'un diplôme dans le système scolaire québécois, le gouvernement investit 15 millions de dollars par an à compter de 2018-2019. Cette somme financera la mise en place d'une mesure de compensation financière pour les étudiants.

TABLEAU 7

Investissements pour soutenir les futurs enseignants (en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Investissements additionnels	15	15	15	15	15

Note : Pour 2018-2019, un montant de 5 M\$ est pourvu à même le Fonds de suppléance.

2.2 Les investissements en infrastructures en éducation et en enseignement supérieur

Les infrastructures scolaires doivent offrir des milieux sains, sécuritaires, accessibles et propices à l'apprentissage et au développement des élèves et des étudiants.

Le PQI 2018-2028 prévoit des investissements de 16,2 milliards de dollars¹ pour les réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

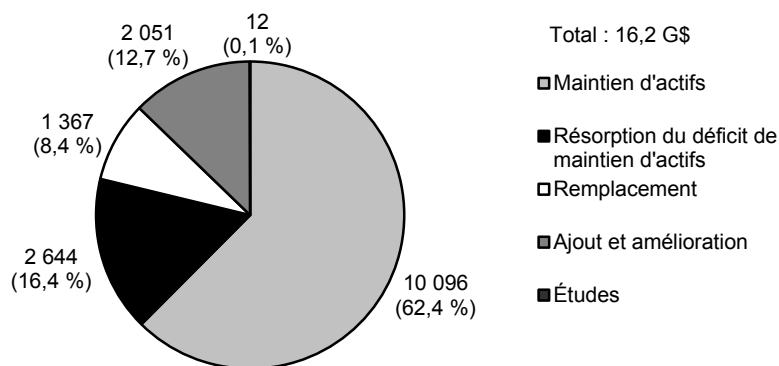
Près de 80 % de l'ensemble des investissements prévus, soit 12,7 milliards de dollars, serviront à maintenir en bon état les infrastructures actuelles, dont 2,6 milliards de dollars pour résorber le déficit de maintien d'actifs cumulé.

Les investissements destinés à améliorer ou à construire des infrastructures totalisent 2,1 milliards de dollars et prévoient notamment l'ajout de classes dans les commissions scolaires pour répondre à l'augmentation du nombre d'élèves.

Enfin, des investissements de 1,4 milliard de dollars permettront de remplacer le mobilier et les équipements vétustes.

GRAPHIQUE 3

Plan québécois des infrastructures 2018-2028 pour l'éducation et l'enseignement supérieur par type d'investissement (en millions de dollars)



Note : À ces investissements s'ajoutent ceux du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique prévus en éducation et en enseignement supérieur.

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

¹ À ces sommes s'ajoutent 0,6 G\$ pour le plan d'action numérique et 0,6 G\$ pour la réalisation de projets majeurs, pour un total de 1,2 G\$ pour l'éducation et l'enseignement supérieur à même l'enveloppe centrale du PQI.

❑ Plus de 2,7 G\$ additionnels en infrastructures

Le gouvernement poursuit les actions entreprises au cours des dernières années en injectant d'importantes sommes dans le PQI pour les établissements scolaires et postsecondaires.

Des investissements additionnels de 2,7 milliards de dollars sont prévus dans le Plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur, principalement afin de rénover, d'améliorer et de bonifier les infrastructures destinées aux établissements d'enseignement ainsi que de donner une nouvelle impulsion au virage numérique des établissements d'enseignement, contribuant ainsi activement au développement des compétences numériques des citoyens du Québec.

- Plus de 1,6 milliard de dollars sont investis dans le réseau de l'éducation².
- Une somme de plus de 400 millions de dollars est prévue dans le cadre du Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur.
- Plus de 1,1 milliard de dollars sont prévus pour le réseau de l'enseignement supérieur³.
 - Une somme de près de 200 millions de dollars est prévue dans le cadre du Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur.

Ces investissements permettront d'offrir des écoles attrayantes et bien équipées pour favoriser la réussite éducative des élèves et des étudiants et d'offrir au personnel un environnement propice aux apprentissages.

■ Procurer aux jeunes des établissements d'enseignement sains et sécuritaires

Des investissements additionnels sont prévus afin de poursuivre les efforts pour rénover et améliorer les établissements d'enseignement partout au Québec.

En outre, des investissements additionnels de près de 575 millions de dollars bonifieront les sommes consenties aux mesures de maintien des bâtiments et à la résorption du déficit de maintien d'actifs.

- Ces investissements permettront aux établissements d'enseignement de poursuivre les efforts d'amélioration globale de l'état du parc immobilier. Ils s'élèveront à plus de 430 millions de dollars dans les commissions scolaires au cours des cinq prochaines années et à près de 145 millions de dollars dans les cégeps et les universités.

À cet effet, le gouvernement, par la Politique de la réussite éducative, se donne comme objectif, d'ici 2030, de faire en sorte que tous les bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant. Les investissements supplémentaires dans le cadre du Plan économique du Québec de mars 2018 représentent un geste concret pour l'atteinte de cet objectif.

² Ce montant inclut une somme de 0,5 G\$ à même l'enveloppe centrale du Plan québécois des infrastructures.

³ Ce montant inclut une somme de 0,7 G\$ à même l'enveloppe centrale du Plan québécois des infrastructures.

■ Assurer l'adéquation entre les besoins d'espace et la réussite éducative

Des investissements additionnels sont également prévus pour répondre aux nouveaux besoins des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

À cet effet, des investissements de près de 725 millions de dollars sont prévus pour ajouter des salles de classe et d'autres locaux nécessaires à l'accueil des nouveaux élèves et étudiants.

— Ces investissements s'élèvent à près de 580 millions de dollars dans les commissions scolaires et à près de 145 millions de dollars dans les cégeps et les universités.

En plus d'assurer la réalisation de plus d'une quarantaine de projets dans les commissions scolaires, les investissements supplémentaires permettront au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de bonifier les sommes pour la construction des écoles afin de permettre aux commissions scolaires de construire des écoles répondant davantage aux besoins favorisant la réussite éducative, le tout en cohérence avec les travaux que mènent le Ministère et ses partenaires à cet égard.

■ Intensification du virage numérique au sein du système éducatif québécois

Des investissements additionnels de plus de 600 millions de dollars visent à mettre en œuvre les différentes mesures structurantes découlant du Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur qui sera rendu public prochainement par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et la ministre responsable de l'Enseignement supérieur.

Les investissements supplémentaires permettront également de créer un environnement propice et adapté aux nouvelles technologies en plus d'assurer une accessibilité fondée sur l'équité et la sécurité.

Les projets d'infrastructures

Éducation

Le parc d'infrastructures des commissions scolaires se compose de plus de 4 000 bâtiments. Ce parc regroupe des immeubles de différentes catégories, soit les établissements d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire, les centres de formation professionnelle et de formation générale aux adultes et les immeubles administratifs.

Les investissements se traduisent, entre autres, par :

- de nouvelles écoles pour les régions dont la population connaît une croissance;
- l'acquisition de technologies facilitant le travail des enseignants et des élèves;
- l'ajout de gymnases dans les écoles afin de promouvoir l'activité physique.

Enseignement supérieur

Le parc d'infrastructures du réseau collégial est doté de 884 bâtiments. Le réseau universitaire est quant à lui constitué de 739 bâtiments.

L'objectif des investissements en enseignement supérieur est de maintenir et d'améliorer les institutions ainsi que de créer de nouveaux espaces, selon les besoins de la population et du marché du travail. Cela se traduit, par exemple, par :

- l'ajout de pavillons accueillant de nouveaux départements;
- l'achat d'équipement de pointe permettant de nouvelles formations;
- la réorganisation de certains espaces pour augmenter la quantité de places-étudiants.

❑ **Des investissements additionnels de 100 M\$ pour les infrastructures de loisir et de sport**

Le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, alimenté à même les revenus de la taxe spécifique sur les produits du tabac, contribue au développement d'une culture sportive en finançant notamment des programmes de soutien aux installations sportives et récréatives.

— Ces programmes visent à financer la construction, l'aménagement, la mise aux normes ou la rénovation d'installations sportives et récréatives. Jusqu'à présent, ces programmes ont permis de financer des projets totalisant près de 2 milliards de dollars, auxquels ont contribué des partenaires.

Le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit des investissements additionnels de 100 millions de dollars pour le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique pour :

- assurer la pérennité des installations sportives et récréatives du Québec;
- la Maison du loisir et du sport qui accueillera les quelque 600 personnes œuvrant au sein du Regroupement des organismes de loisir et de sport et de ses organismes participants;
 - Le Regroupement, qui a le mandat d'offrir une gamme de services administratifs aux organismes de loisir et de sport du Québec afin de les soutenir dans la poursuite de leur mission, sera déménagé de ses locaux du stade olympique de Montréal.
- pérenniser la tenue des jeux du Québec.

Pour assurer le financement de cette nouvelle mesure, le prélèvement annuel à même les revenus de la taxe spécifique sur les produits du tabac sera haussé de 2 millions de dollars de 2018-2019 à 2023-2024, de 53 millions de dollars en 2024-2025 et de 55 millions de dollars en 2025-2026, portant ainsi le financement provenant de cette taxe à environ 70 millions de dollars annuellement.

3. UNE RÉFORME DU RÉGIME DE LA TAXE SCOLAIRE

À l'occasion du dépôt de la mise à jour de novembre 2017 du Plan économique du Québec, le gouvernement a annoncé son intention de réformer le régime de la taxe scolaire.

- La dernière révision importante du régime de la taxe scolaire remonte à près de 25 ans. Depuis, le contexte d'application a changé, et certains ajustements s'avèrent nécessaires en raison des écarts de taxation parfois grandissants dans une même région, voire une même municipalité.

Le ministre des Finances et le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport ont consulté les commissions scolaires afin de leur proposer la mise en place d'un taux unique régional de taxation scolaire sur la base du taux de taxation effectif le plus bas pour chaque région, ainsi qu'une exemption de base de la taxe.

Le gouvernement s'est également engagé auprès des commissions scolaires à compenser la diminution de leurs revenus de taxe scolaire par une bonification équivalente de la subvention gouvernementale versée qui leur permettra de maintenir leur niveau de financement.

À la suite de cette consultation, le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a déposé un projet de loi à l'Assemblée nationale afin d'apporter des modifications législatives à la Loi sur l'instruction publique, dont l'application prendrait effet dès l'année scolaire 2018-2019.

Les cinq principaux objectifs de cette réforme sont :

- de mettre fin aux transferts de contribuables sans enfants admis aux services éducatifs entre les commissions scolaires linguistiques;
- de faire disparaître l'iniquité liée aux écarts dans les taux applicables aux contribuables d'une même région;
- d'alléger le fardeau fiscal des contribuables;
- de maintenir le niveau de financement des commissions scolaires;
- de respecter le pouvoir de taxation des commissions scolaires.

□ Impact de la réforme du régime de la taxe scolaire pour les commissions scolaires

La réforme du régime de la taxe scolaire représentera un allègement de près de 700 millions de dollars, à terme, pour les contribuables. Cet allègement atteint 499 millions de dollars en 2018-2019⁴.

Le gouvernement compensera entièrement ce manque à gagner pour les commissions scolaires en relevant d'autant sa contribution financière.

En définitive, cette réforme n'aura aucun impact financier sur les revenus des commissions scolaires. En 2018-2019 :

- la réforme réduit de 499 millions de dollars les revenus des commissions scolaires issus des impôts fonciers scolaires;
- en contrepartie, les transferts du gouvernement du Québec sont relevés d'un montant équivalent.

TABLEAU 8

Impact de la réforme du régime de la taxe scolaire pour les commissions scolaires – 2018-2019 (en millions de dollars)

	Avant la réforme	Impact de la réforme	Après la réforme
Revenus			
– Impôt foncier scolaire	2 316	–499	1 817
– Revenus divers	1 121	—	1 121
– Transferts du gouvernement du Québec aux commissions scolaires	9 955	499	10 454
– Transferts fédéraux	17	—	17
TOTAL	13 409	—	13 409

⁴ Sous réserve de l'adoption du projet de loi n° 166, Loi portant réforme du système de taxation scolaire.

❑ Les dépenses des établissements d'enseignement

Une grande part des dépenses de programmes est allouée aux établissements d'enseignement, qui assurent l'éducation des Québécois, jeunes ou adultes.

- Il y a 72 commissions scolaires réparties sur l'ensemble du territoire québécois. Ces établissements regroupent ceux de niveaux préscolaire, primaire et secondaire, les centres d'éducation des adultes et les centres de formation professionnelle publics.
- Le Québec compte également 48 collèges d'enseignement général et professionnel (Cégeps). Ces établissements d'enseignement collégial publics offrent des formations techniques et préuniversitaires.
- Le réseau de l'Université du Québec compte dix établissements.

En particulier, les dépenses des commissions scolaires totalisent 13,1 milliards de dollars en 2018-2019, avec une croissance de 4,8 % par rapport à l'année précédente.

Les dépenses des cégeps totalisent 2,5 milliards de dollars en 2018-2019. Leur croissance s'élève à 4,4 %.

La croissance des dépenses permettra :

- l'embauche d'enseignants et de personnel spécialisé tels des orthophonistes et des orthopédagogues au service des élèves et des étudiants;
- la formation des enseignants et l'acquisition d'équipement pour initier les élèves et les étudiants à la programmation informatique.

TABLEAU 9

Dépenses⁽¹⁾ des commissions scolaires et des cégeps (en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Commissions scolaires	12 540	13 146	13 813	14 221
<i>Variation en %</i>	<i>4,8</i>	<i>4,8</i>	<i>5,1</i>	<i>3,0</i>
Cégeps	2 395	2 499	2 618	2 723
<i>Variation en %</i>	<i>4,0</i>	<i>4,4</i>	<i>4,8</i>	<i>4,0</i>

(1) Dépenses de missions.

Les universités et les établissements d'enseignement privés

Le Québec compte d'autres types d'établissements d'enseignement. Toutefois, leur financement ne provient qu'en partie des transferts du gouvernement du Québec.

Universités

Le Québec compte 18 établissements de niveau universitaire.

Alors que l'Université du Québec et ses universités constituantes sont instituées en vertu de la Loi sur l'Université du Québec, les autres universités sont instituées par des chartes et jouissent, à certains égards, d'une plus grande autonomie.

Contrairement à l'Université du Québec, les universités à charte ne font pas partie du périmètre comptable du gouvernement. Elles obtiennent toutefois du financement sous la forme de dépenses de transfert. Les universités à charte comprennent :

- l'Université Laval;
- l'Université McGill;
- l'Université de Montréal;
- l'École Polytechnique de Montréal;
- l'École des hautes études commerciales de Montréal;
- l'Université Concordia;
- l'Université Bishop's;
- l'Université de Sherbrooke.

Le financement général accordé aux universités leur permet de remplir leur mission, en tenant compte de leurs caractéristiques propres et dans le respect de leur autonomie et de leur pouvoir d'initiative en matière d'organisation des activités.

- En 2018-2019, les subventions aux universités représentent 3,5 milliards de dollars, une croissance de 6 % par rapport à l'année précédente.
- De cette somme, 1,1 milliard de dollars est destiné à l'Université du Québec.

Établissements d'enseignement privés

Les établissements privés offrent des services d'éducation préscolaire, des services d'enseignement primaire, de formation générale et professionnelle au secondaire, des services éducatifs pour adultes, ainsi que des services d'enseignement de niveau collégial.

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur octroie des subventions de base aux établissements d'enseignement privés agréés, qui peuvent par ailleurs bénéficier d'allocations supplémentaires pour des programmes spéciaux ou des services éducatifs additionnels ainsi que des subventions pour le transport scolaire.

- Ainsi, les dépenses de programmes en éducation et en enseignement supérieur incluent les transferts à ces établissements. Toutefois, les dépenses des établissements d'enseignement aux comptes publics ne comprennent pas celles de ces entités.

ANNEXE 1 : FINANCEMENT DES MESURES

TABLEAU 10

Impact financier des investissements additionnels en éducation et en enseignement supérieur de mars 2018

(en millions de dollars)

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	TOTAL
Améliorer le soutien, la réussite et l'intégration des élèves et des étudiants	-19,0	-60,0	-60,0	-60,0	-60,0	-60,0	-319,0
Réussite éducative	—	-30,0	-30,0	-30,0	-30,0	-30,0	-150,0
Plan d'action numérique	—	-55,0	-75,0	-75,0	-75,0	-75,0	-355,0
Moderniser le financement des établissements d'enseignement supérieur	—	-55,0	-70,0	-95,0	-145,0	-180,0	-545,0
Formation de la main-d'œuvre	—	-15,5	-20,5	-20,5	-20,5	-20,5	-97,5
4 ^e stage des futurs enseignants	—	-15,0	-15,0	-15,0	-15,0	-15,0	-75,0
Favoriser l'activité physique en milieu de travail	—	-3,0	-15,0	-15,0	-15,0	-15,0	-63,0
Plan d'affaires de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	—	-0,5	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-4,5
Centres collégiaux de transfert de technologie	-20,0	—	—	—	—	—	-20,0
Sous-total	-39,0	-234,0	-286,5	-311,5	-361,5	-396,5	-1 629,0
Mesures annoncées à l'automne 2017	19,0	60,0	60,0	60,0	60,0	60,0	319,0
Autres	20,0	11,5	22,7	24,6	25,3	25,3	129,4
Impact financier excluant la taxe scolaire	—	-162,5	-203,8	-226,9	-276,2	-311,2	-1 180,6
Réforme du régime de la taxe scolaire	—	-498,7	-679,3	-681,6	-680,5	-679,7	-3 219,8
IMPACT FINANCIER	—	-661,2	-883,1	-908,5	-956,7	-990,9	-4 400,4

ANNEXE 2 : CADRE FINANCIER POUR L'ÉDUCATION ET L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

TABLEAU 11

Dépenses de programmes – Éducation et Enseignement supérieur (en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019
Enseignement primaire et secondaire		
– Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	11 147	11 560
– Développement du loisir et du sport	84	86
– Administration et soutien aux organismes	179	194
– Promotion et développement de la Capitale-Nationale	56	60
– Autres services financés par le Fonds de suppléance	—	8
Sous-total – Enseignement primaire et secondaire	11 466	11 907
Variation en %	6,6	4,5⁽¹⁾
Enseignement supérieur		
– Enseignement supérieur	5 711	5 993
– Aide financière aux études	760	850
– Administration et soutien aux organismes	119	121
– Condition féminine	13	17
Sous-total – Enseignement supérieur	6 603	6 982
Variation en %	3,5	5,8⁽¹⁾
TOTAL	18 069	18 889
Variation en %	5,4	5,0⁽¹⁾

(1) Afin d'évaluer la croissance de 2018-2019 en fonction des niveaux de dépenses établis sur une base comparable, les pourcentages de variation de cette année ont été calculés en excluant des dépenses en 2017-2018 les transferts provenant de la provision pour la francisation attribués au portefeuille Éducation et Enseignement supérieur (79 M\$). Pour l'enseignement primaire et secondaire, ce montant totalise 76 M\$ et pour l'enseignement supérieur, il totalise 3 M\$.

Source : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

TABLEAU 12

Détail des investissements annoncés dans les plans économiques de mars 2016 à mars 2018 pour l'Éducation et l'Enseignement supérieur
(en millions de dollars)

	2017-2018	2018-2019
Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire		
– Agir tôt et au bon endroit	91	92
– Donner aux élèves le goût de réussir et de se dépasser	15	15
– Continuer d'innover en éducation et en enseignement supérieur	7	7
– Vers une première politique de réussite éducative	170	245
– Ajouter des ressources professionnelles pour un accompagnement des élèves	12	40
– Plan d'action numérique en éducation préscolaire et en enseignement primaire et secondaire	—	40
– Mesures pour la réussite éducative en éducation préscolaire et en enseignement primaire secondaire	—	30
– 4 ^e stage des futurs enseignants	—	15
– Favoriser l'activité physique en milieu de travail	—	3
– Formation de la main-d'œuvre	—	5
Sous-total	295	488
Enseignement supérieur		
– Agir tôt et au bon endroit	10	10
– Donner aux étudiants le goût de réussir et de se dépasser	25	25
– Continuer d'innover en éducation et en enseignement supérieur	20	20
– Offrir davantage de moyens pour l'enseignement supérieur	59	72
– Une aide financière bonifiée aux étudiants	43	80
– Investir en enseignement supérieur	7	20
– Plan d'action numérique en enseignement supérieur	—	15
– Moderniser le financement des institutions d'enseignement supérieur	41	153
– Formation de la main-d'œuvre	—	11
– Plan d'affaires de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	—	1
– Centres collégiaux de transfert de technologie	20	—
Sous-total	225	407
TOTAL	520	897

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

ANNEXE 3 : DÉPENSES CONSOLIDÉES DU PORTEFEUILLE ÉDUCATION ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les dépenses consolidées du portefeuille Éducation et Enseignement supérieur totalisent 23,3 milliards de dollars en 2018-2019, soit une croissance de 4,3 % par rapport à l'année précédente.

En 2019-2020, elles atteindront 24,0 milliards de dollars, soit une croissance de 3,3 %.

Les dépenses des établissements, qui fournissent les services à la population, constituent la majorité des dépenses consolidées du portefeuille Éducation et Enseignement supérieur.

— En 2018-2019, elles représentent 74 % des dépenses totales du portefeuille.

TABLEAU 13

Dépenses consolidées du portefeuille Éducation et Enseignement supérieur (en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Dépenses de programmes	-18 881	-19 595	-20 300
<i>Variation en %</i>	5,0 ⁽¹⁾	3,8	3,6
Réforme du régime de la taxe scolaire ⁽²⁾	-499	-679	-682
Total	-19 380	-20 274	-20 982
<i>Variation en %</i>	7,7 ⁽¹⁾	4,6	3,5
Établissements d'éducation et d'enseignement supérieur	-17 248	-18 057	-18 603
<i>Variation en %</i>	5,0	4,7	3,0
Autres dépenses	-468	-389	-375
Éliminations intraportefeuilles ⁽³⁾	13 822	14 670	15 137
Dépenses consolidées	-23 273	-24 049	-24 823
<i>Variation en %</i>	5,0 ⁽¹⁾	3,3	3,2

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Afin d'évaluer la croissance de 2018-2019 en fonction des niveaux de dépenses établis sur une base comparable, les pourcentages de variation de cette année ont été calculés en excluant des dépenses en 2017-2018 les transferts provenant de la provision pour la francisation attribués au portefeuille Éducation et Enseignement supérieur (79 M\$).

(2) Sous réserve de l'adoption du projet de loi n° 166, Loi portant réforme du système de taxation scolaire.

(3) Les ajustements de consolidation résultent principalement de l'élimination des opérations réciproques des entités du portefeuille Éducation et Enseignement supérieur.

